
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0397 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de huit (08) élèves Inspecteurs des Impôts, session 2019.

Ce sont :

INSPECTEURS DES IMPÔTS
ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BELEM ABDOUL KADER	210851	21/09/82
2	BIAGA DANIEL	261235	11/12/82
3	DA SANSAN	261262	31/12/88
4	DABIRE ALFRED	261255	13/10/81
5	DABOU MARC	104880	17/02/83
6	DAO NAZE MARTIN	261226	13/11/86
7	DIALLO TAHIROU	228742	31/12/83
8	HIEN DOMBEKOUR ROMARIC	200205	11/12/80
9	ILBOUDO PASCAL	246909	10/04/82
10	KABORE MICHEL	239565	24/09/84
11	KOAMA LEON	97724	19/12/77
12	SANOU ISSAKA	219343	03/12/88
13	SAWADOGO MOUSSA	219169	31/12/90
14	TIENDREBEOGO SALIF	200230	02/10/86
15	TOU DAOUDA	228740	25/03/82
16	YAMEOGO PATRICE	219304	01/03/81

Arrêté la présente liste à 16 nom(s).

INSPECTEURS DES IMPÔTS

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général.


SOULEYMANE LENGANE

